



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes
dans l'habitat floristique protégé de la Dune-
du-Nord aux îles-de-la-Madeleine

6214-01-001

Le 10 mai 2017

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Nous donnons suite par la présente à votre demande d'information complémentaire reçue par courriel le 9 mai dernier. Cette demande consiste à soumettre une réponse à la question suivante :

- Comment la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est-elle arrivée à considérer que le site visé pour l'implantation d'éoliennes « évite les milieux humides et d'intérêt écologique », tel que mentionné dans la note explicative qui accompagnait le projet de règlement n° A-2012-05-1 soumis à l'approbation gouvernementale (DB16, dernière page).

Après avoir analysé plusieurs scénarios et sites d'implantation, cette affirmation de la Communauté maritime s'appuyait sur la possibilité de réaliser le projet éolien dans les limites du site retenu en évitant les milieux humides de grande superficie et en composant avec la présence de milieux d'intérêt écologique.

Cette affirmation est donc en lien direct avec le projet éolien qui allait suivre l'insertion d'une nouvelle affectation du sol au schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'avec la création d'une nouvelle zone spécifiquement réservée à ce type d'usage au règlement de zonage conforme au schéma d'aménagement modifié.

Souhaitant que l'information fournie réponde à votre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur de l'aménagement du territoire
et de l'urbanisme,

Serge Bourgeois

SB/or